Commune du MAS D'AZIL
ARIEGE

COPIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2026

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 18/09/2026

Présents : 11

Votants: 13

Exprimés : 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 0

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Raymond BERDOU

Présents : Marylène ARAGON-DUPONT, Raymond BERDOU, Patrice COMMENGE, Marie-Odile FONTAINE, Régine GILLES, Philippe MARIE, Caroline TEYCHENNE, Nathalie BOUBILA, Michel DEDIEU, Guy ROUMAT, Francis VERDIER

Représentés: Valérie EYCHENNE représentée par Raymond BERDOU, Tiphaine RENOULT représenté par Guy ROUMAT

Excusés: Sylvain PONS, Eugénie VERGE

Secrétaire de séance: Régine GILLES

Objet: Fixation des modalités de mise à disposition de la Ferme de Castagnès - DE_089_2026

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de délibérer sur les modalités de mise à disposition de la ferme de Castagnès.

Il propose de fixer les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2027 :

- associations ayant leur siège social au Mas-d'Azil : 30 € / jour de location
- associations n'ayant pas leur siège social au Mas-d'Azil : 50 € / jour de location
- particuliers : 50€ / jour de location

Toute demande de réservation devra être écrite et accompagnée d'une attestation d'assurance Responsabilité Civile du demandeur.

Les clés seront remises au demandeur le jour correspondant au début de la location lors de la signature de la mise à disposition des locaux.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- approuve les dispositions présentées ci-dessus par Monsieur le Maire
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Raymond BERDOU

MAIRIE DE LE MAS D'AZIL (Ariège)

Date de transmission de l'acte: 29/09/2026
Date de reception de l'AR: 29/09/2026

009-210901815-DE_089_2026-DE
AGEDI